

Commune de  
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité  
au Conseil communal

N° 04/2013

**Mise en œuvre PGEE/PDDE  
pour le quartier de Plambuit  
et raccordement au réseau  
d'eau potable de Bex**

Lavey, le 22 mars 2013

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant :

- De la mise en œuvre du PGEE pour le quartier de Plambuit / Route du Stand
- Du raccordement de notre réseau d'eau potable avec celui de la Commune de Bex

## **Introduction**

### **PGEE**

Conformément à l'art. 5 de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (Oeaux), la commune de Lavey-Morcles a adopté en 2007 son Plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Parallèlement, une étude globale sur l'adduction d'eau potable a été effectuée fin 2006.

Dans le cadre de ces études, les mesures proposées pour mettre en conformité ces réseaux eaux-goûts ont été priorisées et évaluées financièrement. Elles comprennent :

- La construction d'un nouveau réservoir et le bouclage du réseau pour le réseau d'eau potable
- La mise en séparatif du réseau en privilégiant l'infiltration pour le réseau d'assainissement
- La mise en état des deux réseaux

La première phase des travaux qui consistait principalement à construire un nouveau réservoir et à poser une nouvelle conduite d'alimentation dudit réservoir depuis Savatan s'est achevée en 2011.

La suite de la mise en œuvre du PGEE doit désormais tenir compte de l'éventuel ajout d'un réseau de chauffage à distance exploitant les ressources de géothermie profonde de Lavey-les-Bains. Ce projet est actuellement arrêté pour des raisons de procédure et de grandes incertitudes pèsent sur sa réalisation future. Cela a pour effet de retarder également la mise en œuvre du PGEE dans le bas du village.

### **Raccordement au réseau de Bex**

Les services industriels de la ville de Lausanne (SIL) sont propriétaires et exploitants de l'aménagement hydroélectrique de Lavey. Dans le cadre du projet Lavey+, les SIL projettent d'agrandir cette centrale hydroélectrique pour optimiser sa production.

Une partie des installations prévue par le projet de construction Lavey+ se trouve à proximité de la zone de captage de notre source du Terreau du Moulin. Au cours de la procédure d'autorisation les services de l'Etat ont requis la mise hors service temporaire de la source du Terreau du Moulin en raison des risques de pollution et de tarissement liés aux travaux. En parallèle, elle a imposé aux SIL de trouver une solution palliative pour compenser la perte d'une source essentielle pour l'approvisionnement en eau de la commune de Lavey-Morcles

Les différents essais de forage réalisés par les SIL s'étant révélés infructueux, les SIL se sont approchés de la commune en vue de trouver une autre solution à cette problématique.

La Municipalité y a vu l'opportunité de mettre en œuvre un projet existant de longue date mais jamais finalisé, à savoir le raccordement au réseau d'eau de la commune de Bex au niveau du hameau de Plambuit.

Une étude technique a confirmé la pertinence de cette option et sa faisabilité. Dans le même temps, la Commune de Bex a donné son accord de principe qui doit encore être formalisé par la signature d'une convention. Les services de l'Etat ont également avalisé cette solution.

Le présent préavis permet donc de régler plusieurs problématiques avec un seul chantier :

- Poursuivre la mise en œuvre du PGEE
- Sécuriser l’approvisionnement en eaux de la Commune
- Améliorer la défense incendie du quartier de Plambuit.

## Solution proposée

Les résultats de la simulation hydraulique montrent que le raccordement du réseau d’eau potable de Lavey sur le réseau de Bex à la hauteur de Plambuit est faisable et suffit pour compenser l’éventuelle perte de la source du Terreau du Moulin. Cette possibilité de raccordement permet d’alimenter le réservoir des Fourches gravitairement par le réservoir des Monts (Bex) et de couvrir les besoins de Lavey-village.

Le montant de la variante Plambuit Ø150 se monte globalement à Fr. 1'503'300.-. Sur ce montant, des subventions de l’ECA de l’ordre de 28% (Fr. 387'800.-) sont estimées. Il y a des éléments rendus nécessaires par le projet Lavey + alors que d’autres éléments sont prévus dans la planification à long terme du PDDE mais leur réalisation est nécessaire à court terme selon la nouvelle planification induite par le projet Lavey +.

Les travaux nécessaires pour **la variante Plambuit Ø150 ont été estimés à +/-10%**. Cette solution a déjà reçu l’aval du service cantonal compétent. Bien entendu que la variante Plambuit implique un certain nombre d’adaptation du réseau existant sur Lavey ainsi que la mise en place de nouveaux équipements pour la gestion et le fonctionnement du système. Le concept suivant est proposé pour compenser la perte éventuelle de la source du Terreau du Moulin due au projet Lavey+ :

- Pose des BH 131, 132, 133 et 134 qui amélioreront grandement la défense incendie de Plambuit et du haut du village;
- Conduite Ø150 entre rte Pâtissière (Bex) et pont sur le Courset (Bex-Lavey) en direction Plambuit ;
- Conduite Ø150 entre le Courset et Plambuit centre (BH133) ;
- Conduite Ø150 entre Plambuit centre (BH133) et rte du Stand (BH132) ;
- Conduite Ø150 entre BH132 et BH105 ;
- Conduite Ø150 entre BH105 et BH 103 ;
- Clapet à la chambre des Gremouds pour fonctionnement bidirectionnel ;
- Chambre de réduction à Plambuit (sur Lavey ou Bex) pour gérer l’eau potable venant du réservoir des Monts (commune de Bex) avec vanne de régulation pas à pas, débitmètre et vannes, y compris gestion et commande.

En parallèle des travaux d’adduction en eau potable sur la route du Stand, la Municipalité effectuera la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées conformément au PGEE et installera l’éclairage public entre l’ancien Stand et Plambuit.

Les clés de répartition suivantes ont pu être négociées :

Travaux EU/EC/EP avec clé de répartition			
Travaux	Descriptif	Lavey+	Commune
Séparatif	Séparatif Route du Stand		100%
EP Village	Eau potable dans le village	40%	60%
EP Village-Plambuit	Eau potable entre le village et la sortie côté Bex hameau de Plambuit	40%	60%
EP Lavey+	Eau potable entre la sortie côté Bex du hameau de Plambuit et Bex (Rte de la Pâtissière)	100%	

En fonction de ces clés de répartitions et de la participation attendue de l’ECA, les coûts globaux peuvent être ventilés comme suit :

	<b>Coût total (TTC)</b>	<b>Subvention ECA</b>	<b>Participation Lavey+</b>	<b>Commune</b>
Séparatif (route du Stand)	705 000.00	-	-	705 000.00
Eau potable Village (route du Stand)	349 200.00	94 200.00	102 000.00	153 000.00
Eau potable Village - Plambuit (de route du Stand à Plambuit)	493 400.00	139 600.00	141 520.00	212 280.00
Eau potable Lavey+ (de Plambuit à Bex)	660 700.00	154 000.00	506 700.00	-
Eclairage public (de route du Stand à Plambuit)	170 000.00	-	-	170 000.00
Revêtement	80 000.00			80 000.00
<b>Total des travaux</b>	<b>2 458 300.00</b>	<b>387 800.00</b>	<b>750 220.00</b>	<b>1 320 280.00</b>

Remarques :

- L'estimation prend en compte les coûts des travaux, les différents honoraires et les divers.
- Les travaux proposés sont conformes au PGEE et au PDDE en vigueur.

## Modalités

Le début des travaux est subordonné à la signature de deux conventions :

- La première avec la Commune de Bex pour régler les modalités de la livraison d'eau
- La deuxième avec les Services industriels de la commune de Lausanne pour régler :
  - Leur participation aux coûts des travaux
  - L'indemnisation pour l'achat éventuel d'eau à Bex pendant la durée du chantier
  - L'indemnisation de la perte totale ou partielle de la source du Terreau du Moulin

De même, la Municipalité attendra que les SIL aient obtenu les crédits nécessaires auprès du législatif lausannois.

La Commune de Lavey-Morcles agit comme maître d'œuvre pour le chantier. Cela signifie qu'elle payera l'entier des travaux et sera compensée par les diverses participations. Cette manière de procéder est nécessaire pour bénéficier des subsides de l'ECA qui seront versés sur présentation des factures définitives. Des acomptes pourront être demandés aux SIL.

## Informations complémentaires

- Si nous souhaitons terminer les travaux du raccordement en eau potable sur Bex à fin 2013, il faut débiter les travaux en juin 2013 (travaux d'une durée minimum de 6 mois). Ce calendrier est dicté par le projet Lavey+ qui souhaite démarrer le chantier au début de 2014.
- Parallèlement à cela, il faudra procéder à la mise à l'enquête publique du projet d'eau potable pour obtenir l'autorisation de construire.
- Les raccordements privés (eaux usées, eaux claires et eau potable) sont refaits à neuf par et aux frais de la Municipalité jusqu'en limite de parcelle communale.
- Les travaux seront mis en soumission conformément aux règles sur les marchés publics

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 04/2013 du 22 mars 2013
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de mise en séparatif à la route du Stand et d'adduction d'eau potable de la route du Stand jusqu'au réseau bellerin, conformément au descriptif mentionné dans le présent préavis.
- D'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 2'458'300.-
- De financer ce montant de la manière suivante :
  - Participation du projet Lavey+ Fr. 750 220.-
  - Subvention de l'ECA de l'ordre 28%, Fr. 387 800.-
  - Conclusion d'un emprunt Fr. 1 000 000.-
  - Prélèvement sur la trésorerie courante Fr. 320 280.-
- D'amortir l'investissement prévu sur une durée de 30 ans dès la fin des travaux (1<sup>ère</sup> fois en 2015), conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

**Adopté en séance de la Municipalité le 25 mars 2013**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic :  Le Secrétaire :   
Yvan Ponnaz  Mentor Citaku

## Annexes :

### *Mise en séparatif du réseau d'égouts et adduction d'eau potable*

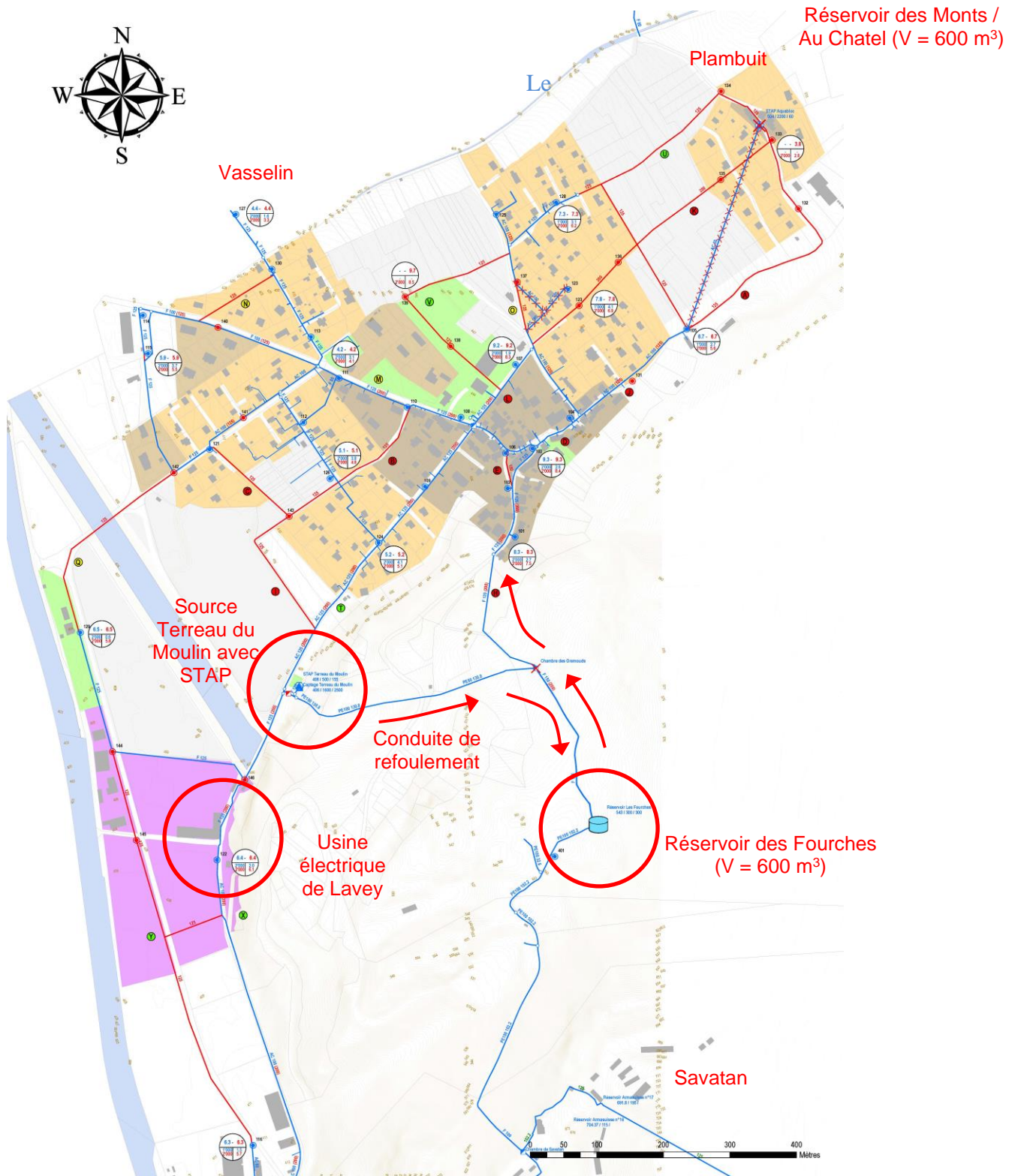
Liste et avancement des travaux

Travaux	Estimation initiale	Déjà réalisé	Demande	A réaliser
Construction du réservoir « Les Fourches »	Fr. 630 000	√		
Connexion et mise en fonction du réservoir « Les Fourches »	Fr. 490'000	√		
Pose de la nouvelle conduite de Savatan	Fr. 570'000	√		
Mise en séparatif des Borbeux ouest	Fr. 616'000			×
Connexion en eau de Plambuit			○	
Mise en séparatif et bouclage en eau des Borbeux-est	Fr 485'000			×
Mise en séparatif de la rue Centrale	Fr. 594'000			×
Mise en séparatif de la rte du Stand	Fr. 575'000		○	
Bouclage en eau des Borbeux-sud				×
Mise en conformité de la rte du collège	Fr. 595'000			×
Bouclage en eau de Plambuit				×
Mise en conformité du collecteur de Plambuit	Fr. 105'000		○	

Ce tableau permet de situer les travaux dans le contexte global du PGEE

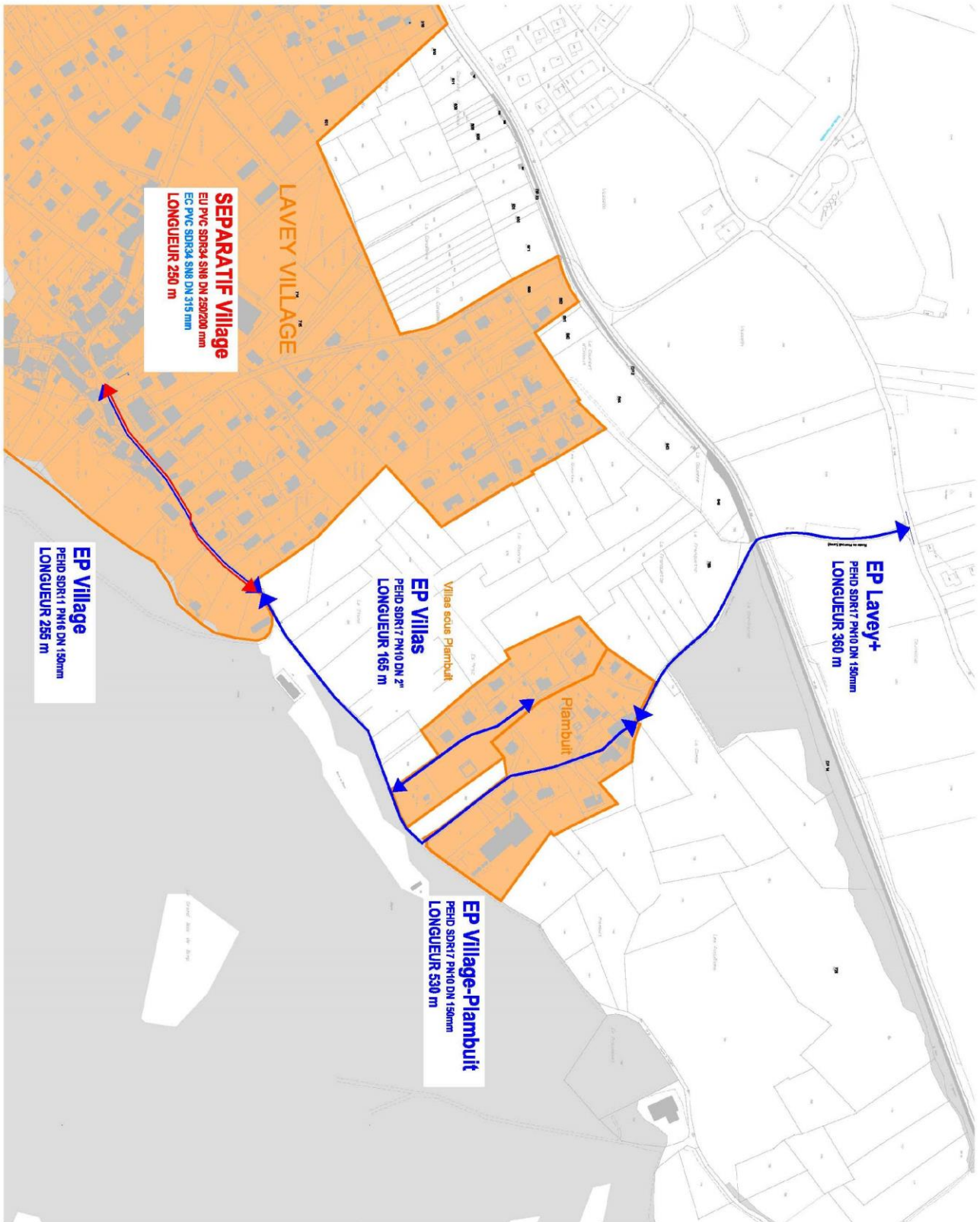
### Réseau général de Lavey - Source du Terreau du Moulin

Le réseau d'eau potable de Lavey-Village est composé d'un réservoir principal (réservoir des Fourches / RA = 300 m<sup>3</sup> + RI = 300 m<sup>3</sup> / altitude 543 m) qui est alimenté par Savatan. La source du Terreau du Moulin (altitude 406 m) complète l'alimentation en eau potable de Lavey-Village, au moyen d'une station de pompage attenante et alimentant le réservoir des Fourches.





Le projet final



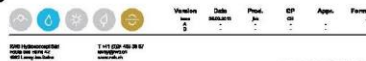
Projet d'exécution

n° 07V47-510

Commune de Lavey-Morcles

Rue du Stand/Plambuit/Bex - Séparatif et eau potable

Répartitions schématiques





### Projet Lavey + / Usine électrique de Lavey

Les Services industriels de Lausanne prévoient la mise en place du projet Lavey + pour augmenter la production de 75GWh. Le projet Lavey + risque de perturber la source d'eau potable du Terreau du Moulin lors des travaux qui seront réalisés dans le secteur proche de cette source. La figure ci-dessous montre le projet Lavey + de manière générale.

